

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine	
Catégorie : Espaces protégés	Source de la saisine : Région
Avis n° 2024-32	
Date de validation 26/09/2024	<b>Avis d'opportunité de création d'une RNR Massif du Mondarrain-Artzamendi-Iparla (64)</b>

Le CSRPN, réuni en conseil scientifique territorial de Bordeaux, a examiné l'opportunité de création d'une réserve naturelle régionale (RNR) sur le territoire du Massif du Mondarrain-Artzamendi-Iparla. Le CSRPN doit examiner si les enjeux écologiques présents répondent aux enjeux attendus pour la création d'une RNR.

Les enjeux écologiques, identifiés dans les années 1990, ont conduit à la prise en compte du territoire au sein de zonages d'inventaire, d'un programme Life et via des conventions de gestion ainsi qu'à son intégration dans le site Natura 2000 « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi ». La conduite du plan de gestion sur le territoire conventionné et l'animation du DOCOB ont permis d'engager de nombreuses actions de préservation, restauration, sensibilisation et amélioration des connaissances. Suite à cela, la nécessité de disposer d'outils supplémentaires de préservation a été identifiée, notamment réglementaires, et de moyens pour assurer la préservation à long terme du patrimoine naturel remarquable du massif. Cette préservation est étroitement liée à la prise en compte des enjeux liés au multiusages sur le massif (pastoralisme, fréquentation touristique, activités sportives et de loisir ...). Le CEN et les quatre communes concernées (Itxassou, Espelette, Ainhoa et Bidarray) ont abouti à engager une réflexion sur le classement du site en réserve naturelle, en considérant un périmètre d'étude étendu au massif d'Iparla, à Bidarray.

Au regard de la localisation des enjeux considérés comme « prioritaires », le projet couvre environ 4 200 hectares, et est très majoritairement composé de parcelles communales (3 087 ha) appartenant à chacune des quatre communes et à la Communauté d'Agglomération Pays Basque ainsi que deux parcelles du CEN. 1 110 ha correspondent à des parcelles privées, pour un total d'environ 200 propriétaires ; l'étude foncière est en cours.

Sur les 46 habitats naturels et semi-naturels décrits, 15 habitats naturels sont d'intérêt communautaire (HIC), dont trois sont prioritaires avec des niveaux d'enjeux variant de moyen à très fort (DOCOB). Une cinquantaine d'espèces floristiques inventoriées présentent des enjeux de conservation majeur (4 espèces), très fort (17 espèces) ou fort (30 espèces) à l'échelle régionale. Il est à noter la présence de plusieurs espèces exotiques envahissantes végétales localisées en périphérie du massif, en bordure de la Nive.

552 espèces animales sont recensées sur le site (un inventaire arachnides est en cours) avec 64 espèces qui présentent un enjeu « majeur » (5 espèces), « très fort » (14 espèces) ou « fort » (45 espèces) à l'échelle régionale. Les principaux habitats des espèces animales à fort enjeu de conservation se situent en priorité au sein des boisements, des grottes et cavités, des parois rupestres, ainsi qu'au sein des landes et des zones humides. Trois espèces exotiques envahissantes sont inventoriées (Frelon asiatique, Raton laveur -si l'espèce a été contactée sur la Nive à proximité,

elle ne semble pour l'instant pas concerner le site, Vison d'Amérique).

Les enjeux écologiques portent sur l'ensemble des milieux naturels du site, et sur la mosaïque fonctionnelle qu'ils constituent :

- les zones humides : sources, placages tourbeux, milieux aquatiques
- les forêts de feuillus, particulièrement les forêts matures, accueillant des peuplements d'insectes saproxyliques et d'oiseaux remarquables et les forêts de ravins en lien avec les cours d'eau, qui accueillent une flore endémique ou sub-endémique
- les milieux agropastoraux : mosaïques de landes, pelouses, fourrés qui constituent les habitats de nombreuses espèces d'insectes, de reptiles, d'oiseaux remarquables
- les milieux rupestres et cavités accueillant notamment des populations remarquables d'oiseaux rupicoles (rapaces) et de chauves-souris.

La Région précise que ce site est prioritaire et fait partie de l'objectif de classement de dix réserves naturelles régionales d'ici 2030. Si le calendrier de la procédure se poursuit, le classement devrait intervenir courant 2026 et le CSRPN sera à nouveau consulté sur le projet de classement qui détaillera le projet de réglementation de la réserve.

En effet, la mise à jour du diagnostic des activités humaines identifie l'expression d'enjeux multiples, et de pressions de plus en plus prégnantes : fréquentation touristique (randonnée, vol à voile, escalade), difficultés rencontrées par les éleveurs, écobuages, dégradation de milieux, infractions, présence de bovins en semi-liberté (Betizu) qui font aussi partie du patrimoine local, politiques de reboisement de l'ONF... Des besoins importants apparaissent, comme la surveillance du massif, la médiation entre usagers de la montagne, notamment pour concilier la vocation pastorale d'une grande partie du massif avec les autres usages, la sensibilisation des publics aux richesses du massif. Il ressort le besoin de mettre en place un outil dédié à la préservation des ressources naturelles et à la gestion du massif, qui intègre les démarches et outils déjà engagés, et qui permette de mobiliser les moyens adaptés à la maîtrise de la gestion et des enjeux du massif.

Le CSRPN relève un enjeu écologique indéniable du territoire mais estime que les niveaux d'enjeux présentés ce jour sont, pour certaines espèces, à préciser ou à affiner afin de tenir compte des lacunes de connaissance qui concernent les statuts phénologiques de certaines espèces à enjeux au sein du territoire considéré.

Cependant, considérant la surface proposée, la diversité de la mosaïque fonctionnelle de milieux, la présence d'espèces endémiques ou sub-endémiques et de nombreuses espèces patrimoniales, ainsi que le besoin d'assurer sur le long terme la gestion du site et de compléter les mesures de préservation des espèces et habitats à enjeux, **le CSRPN N-A formule à l'unanimité, un avis d'opportunité favorable pour la création d'une réserve naturelle régionale sur le site du Massif du Mondarrain-Artzamendi-Iparla (64), avec les conditions suivantes :**

- faire valider les listes et la hiérarchisation de la flore et des habitats par le CBNP MP, compétent sur ce territoire (une attention particulière devra être apportée aux zones humides),
- expliciter dans le dossier les lacunes de connaissance concernant les statuts phénologiques des espèces (reproduction par ex), et le cas échéant, préciser les niveaux d'enjeux patrimoniaux,
- ajouter une cartographie des enjeux écologiques,

- prendre en compte aussi le patrimoine archéologique dans la réflexion
- pour le projet des mesures de « réglementation », il conviendra de distinguer les mesures de conventionnement des mesures purement réglementaires et de prendre en compte la proximité structures et institution espagnoles pour une cohérence avec leurs politiques et actions locales.

Le Président du CSRPN N-A

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.